

CONSEIL MUNICIPAL DU 06/05/2026

Séance du 06 mai 2026 sous la présidence de M. Jean-Marie OTT, maire.

Date de convocation : 27/04/2026

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13 (BAEUERLE Arnaud, FISCHER Scarlett, DREYDEMY Matthieu, GRUFFAZ Christelle, HESS Frédéric, JEDELE Aurore, KARCHER Gaby, OTT Jean Marie, PETER Elodie, URBAN Gilles, VOINSON Etienne, Alain WEBER, WITZ Manuel)

Conseillers excusés : BAUMONT Valérie ayant donné pouvoir à Alain WEBER, PAUTLER Fanny ayant donné pouvoir à Elodie PETER.

Secrétaire de séance : URBAN Gilles (Art. L.2541-6 et L.2541-7 du CGCT)

Calcul du quorum : par application de l'article 10 de la loi n°202-290 du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 : *Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum.*

Le quorum étant atteint avec 13 membres présents à l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 avril 2026
3. Commission communale des impôts directs - CCID
4. Décision modificative n)01 / Commune
5. Rattachement CSTC / Communauté de communes
6. Convention de partenariat – transport scolaire
7. Délégué CLECT

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte et fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

En Alsace-Moselle, l'article L.2541-6 du CGCT dispose que le secrétaire de séance est choisi par le conseil municipal. L'article L.2541-7 précise que le maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances. Par combinaison de ces deux textes, le secrétaire de séance en Alsace-Moselle peut être un agent de la commune. Considérant le Droit Local applicable en Alsace-Moselle, sur proposition du maire, Monsieur Gilles URBAN, 1^{er} adjoint au maire, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le compte rendu de la séance du 10 avril 2026.

3. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suivant le Code Général des Impôts, la durée du mandat des membres de la commission des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseil Municipaux.

La commission est composée de six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants. Ils sont désignés par M. Le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressé par le Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **PROPOSE à l'unanimité des membres présents**, la liste suivante :



- **Pour les membres titulaires :**

- 1- M.URBAN Gilles 5 rue d'Uttenhoffen à Mietesheim
- 2- Mme PETER Elodie 2A rue des Prés à Mietesheim
- 3- Mme KARCHER Gaby 22 rue d'Uttenhoffen à Mietesheim
- 4- Mme PAUTLER Fanny 24 rue Principale à Mietesheim
- 5- Mme GRUFFAZ Christelle 58b rue Principale à Mietesheim
- 6- Mme JEDELE Aurore 5 rue d'Engwiller à Mietesheim
- 7- Mme FISCHER Scarlett 4 rue des Hirondelles à Mietesheim
- 8- M. DREYDEMY Matthieu 60a rue Principale à Mietesheim
- 9- M Alain WEBER 21 rue d'Uttenhoffen à Mietesheim
- 10- Mme BAUMONT Valérie 6 rue d'Uttenhoffen à Mietesheim
- 11- M. BAEUERLE Arnaud 30 rue Principale à Mietesheim
- 12- M. HESS Frédéric 7 rue Principale à Mietesheim

- **Pour les membres suppléants :**

- 1- M. AMMIRATI Eric, 43 rue Principale à Mietesheim
- 2- Mme BALTZER CODA Aline, 7 rue Bellevue à Mietesheim
- 3- M. BENE Patrick, 9 rue des Jardins à Mietesheim
- 4- M. BERNHARD Georges, 28 rue Principale à Mietesheim
- 5- Mme CASPAR BEYER Marie-Louise, 9 rue de l'Église à Mietesheim
- 6- M. DAENTZER Gilles, 8 rue de l'Étang à Mietesheim
- 7- Mme DORER Laurence, 4 rue Weiersberg à Mietesheim
- 8- M. FERY Thomas, 2 rue des Hirondelles à Mietesheim
- 9- Mme GRESS DORER Josiane, 4 rue d Engwiller à Mietesheim
- 10- Mme HEITZ Jennifer 1B rue Bellevue à Mietesheim
- 11- M. HUNSINGER Bertrand, 29 rue d Uttenhoffen à Mietesheim
- 12- M. KARCHER Dany, 13 rue Principale à Mietesheim

4. DÉCISION MODIFICATIVE 01

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certaines modifications seraient à apporter au Budget Commune pour procéder aux paiements des charges locatives.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,
D'APPROUVER le virement de crédits suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
673	Titres annulés	+ 1 000
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	- 1 000

5. RATTACHEMENT A UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026 : DÉCISION DE RATTACHEMENT AU CST COMMUN DE LA COMMUNE DE MIETESHEIM

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 et L.2121-29 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L251-5 à L251-10 ;

Considérant qu'en application de l'article L251-5 du CGFP, sont dotés d'un comité social territorial chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents, ainsi que chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Considérant que, conformément à l'article L.251-7 du CGFP, un comité social territorial commun compétent pour tous les agents territoriaux peut être mis en place, lorsque l'effectif global employé est au moins de

cinquante agents, par délibérations concordantes des organes délibérants de chaque collectivité ou établissement concerné :

- Soit par une collectivité territoriale et un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité ;
- Soit par un établissement public de coopération intercommunale et l'ensemble ou une partie des communes membres de cet établissement ou d'une partie des établissements publics qui leurs sont rattachés ;

Considérant que les effectifs des agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé au 1er janvier 2026 :

1. Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains = 107 agents,
2. Commune de Gundershoffen = 26 agents,
3. Commune de Mertzwiller = 25 agents,
4. Commune de Mietesheim = 5 agents,
5. Commune de Offwiller = 7 agents,
6. Commune de Oberbronn = 10 agents,
7. Commune de Windstein = 2 agents,
8. CCAS de Mertzwiller = 52 agents,
9. CIAS du Pays de Niederbronn-les-Bains = 0 agents

Sont de 50 agents ou plus, et permettent la création d'un comité social territorial commun ;

Le Maire propose le rattachement au comité social territorial commun de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Cette instance sera compétente pour l'ensemble des agents desdites collectivités, et sera mise en place lors du renouvellement général des représentants du personnel en décembre 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- le rattachement des agents de la commune de Mietesheim au Comité Social Territorial commun placé auprès de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, compétent pour tous les agents de la communauté et des communes adhérentes à la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains...

6. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Une nouvelle convention est proposée par la Région Grand Est pour la prise en charge du transport scolaire. Malgré les actions menées et les interventions de Monsieur le Maire auprès de multiples élus et instances, il reviendra aux communes de prendre partiellement en charge le transport méridien.

Le transport de nos enfants étant un service public essentiel, il n'y a d'autre choix que de se plier à cette nouvelle règle où ne seront plus pris en charge par la Région les heures des chauffeurs et les kilomètres sur les trajets retour de midi et aller de 13 heures lorsque les véhicules seront chargés avec les enfants. Le coût de ce service est d'environ 4 900,- € par an qui seront répartis au prorata du nombre d'enfants entre Uttenhoffen et Mietesheim.

Après délibération, avec une voix pour et quatorze abstentions, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat relative à la prise en compte des spécificités locales dans la desserte de transport scolaire avec la Région Grand Est
- **DE PARTAGER** les frais de transport méridien avec la Commune d'Uttenhoffen au prorata du nombre d'enfants transportés par village

7. NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ CLECT

L'article 1609 nonies C – IV prévoit qu'il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis à fiscalité professionnelle unique et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT). Elle est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Depuis la création de la Communauté de communes en 1998, la CLECT était composée de 13 membres, à raison d'un représentant par commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, de nommer

M. OTT Jean-Marie, maire de Mietesheim.

COMMUNICATIONS ET DIVERS

- ✓ Le conseil nomme Jean-Marie OTT en tant que représentant de la commune titulaire à l'Epicerie Sociale de la Comcom et Christelle GRUFFAZ en tant que sa suppléante, ainsi que les représentants de la commune à la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs).
- ✓ Le rapport d'activité de la gendarmerie sur Mietesheim en 2025 est présenté par Elodie PETER qui a assisté à l'inspection annuelle de notre brigade à Bitschhoffen le 5 mai dernier.
- ✓ Un point d'étape est fait sur le piégeage des frelons asiatiques sur notre ban communal, mis en place par la commune en lien avec nos apiculteurs. Le résultat est édifiant et montre à quel point la menace est sérieuse et que les collectivités doivent s'emparer de ce dossier.
- ✓ M. le Maire fait état des résultats des différents diagnostics DPE réalisés sur nos logements communaux. Ces DPE sont maintenant indispensables pour pouvoir louer les logements et les facturer. C'est évidemment un indicateur pour orienter les travaux de rénovation à engager.
- ✓ Un retour est fait sur la matinée citoyenne organisée dans le cadre du nettoyage de printemps du 11 avril.
- ✓ Des travaux d'isolation des combles du foyer pourraient être réalisés en régie cet automne et des reprises de ravalement sont à faire sur la façade.
- ✓ L'entretien de l'espace Loisirs est aussi évoqué ; ce que la commune entretient régulièrement et le reste pourra être fauché par un exploitant local. L'entretien des différentes petites parcelles communales en herbe est également discuté.
- ✓ M. le Maire annonce avoir été destinataire d'un courrier du DASEN alertant sur la baisse des effectifs dans notre RPI.
- ✓ Le plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour suite aux élections municipales et en prévision de la journée de simulation de crise organisée par la Préfecture à Mertzwiller le 1^{er} juillet prochain.
- ✓ Une visite par les membres des conseils municipaux de Mietesheim et d'Uttenhoffen de la Step, l'UTE et le chantier du réservoir sera proposée pour former tout le monde aux exigences et problématiques de l'eau potable et assainissement sur notre périmètre.
- ✓ Le calendrier des manifestations estivales est évoqué, notamment la tenue de l'apéro village du 24 juillet qui sera porté par le conseil municipal et la commémoration commune à Bitschhoffen du 8 mai.
- ✓ Enfin M. le Maire annonce qu'il y a obligation de tenir un conseil municipal le vendredi 5 juin destiné à désigner les grands électeurs de la commune en vue des élections sénatoriales du 27 septembre prochain, jour où aura également lieu notre grande marche gourmande...

Signature du secrétaire de séance :

Gilles URBAN



Signature du Maire :

Jean-Marie OTT

